

**PROCES VERBAL  
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an 2021, le 16 du mois de Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire.

*Présents* : Dalila AÏTOUSSEKRI, Christine BESSODES, Mireille CAILLIE, Ahcène CHIBANI, Jean-Marie DUMOUCCEL, Fanny LE DUC, Michel MATHON, Véronique MATHON, Laurent MOUSTIN, Stéphane NEGRERIE, Chrystelle NOBLIA, Bruno PEAN, Frédéric PONSOLLE, Sandrine POULAIN-DUVAL, Patrick VACHER.

Fanny LE DUC a été nommée secrétaire.

**Date de convocation : 08 novembre 2021      Date d’Affichage : 08 novembre 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Pour le vote des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> délibérations : Présents : 12      Représentés : 0      Votants : 12**

**A partir de la 3<sup>ème</sup> délibération :                      Présents : 14      Représentés : 0      Votants : 14**

**A partir de la 5<sup>ème</sup> délibération :                      Présents : 15      Représentés : 0      Votants : 15**

Début de séance : 20h15

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour présenté par Madame le Maire.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 OCTOBRE 2021**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-23 du CGCT stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'elle a prises en vertu des délégations qu'elle a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, Madame le Maire rend compte des décisions suivantes :

Décision n°2021-16 : demande de subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise pour la réfection du mur de l'Orangerie.

**Délibération N° 2021 – 30**

**Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2021-28 du 05 octobre 2021 - ÉLECTIONS DES DELEGUES AU S.I.E.R.C.**

Madame le Maire expose que le conseil municipal s'est prononcé le 05 octobre 2021 pour désigner les délégués au S.I.E.R.C. (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câble du Vexin), suite à la démission de Monsieur Roger FRANCART.

Or, cette délibération n'avait pas lieu d'être puisque le conseil municipal s'était prononcé le 03 avril 2021 pour adopter les nouveaux statuts du SIERC et désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, parmi lesquels ne figurait pas Monsieur FRANCART.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir retirer la délibération n°2021-28 sans fondement.

**Après délibération**, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de retirer la délibération n°2021-28 ÉLECTIONS DES DELEGUES AU S.I.E.R.C., sans fondement.

**Délibération N° 2021 – 31**

**Objet : DENOMINATION ET NUMEROTATION RUELLE DE LA GARE – ANNULE ET REMPLACE  
LA DELIBERATION N°2019-04 DU 08 JANVIER 2019**

Madame le Maire informe qu'une erreur de référence cadastrale a été relevée dans la délibération n°2019-04 en date du 08 janvier 2019.

Madame le Maire propose de procéder à l'annulation de ladite délibération et de la remplacer en intégrant les bonnes références cadastrales comme suit :

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins) pour le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux et pour la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La ruelle de la Gare est identifiée différemment selon le cadastre, les GPS ou les différents sites internet. Madame le Maire propose donc de garder Ruelle de la Gare et la numérotation suivante :

Section	Parcelle	Nouveau N° de voie	Voie
B	1192	8	Ruelle de la Gare
B	1192	10	Ruelle de la Gare
B	946	1	Ruelle de la Gare
B	687	3	Ruelle de la Gare

**Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la dénomination : Ruelle de la Gare et la nouvelle numérotation,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer le changement auprès du bureau du cadastre et d'en informer les partenaires institutionnels.

*Arrivée de Laurent MOUSTIN (20h25) et Véronique MATHON (20h30)*

**Délibération N° 2021 – 32**

**Objet : SOUSCRIPTION D'UN PRÊT RELAIS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

Madame la Maire expose la nécessité de recourir à un prêt pour réaliser les dépenses inscrites au programme pluriannuel d'investissement 2021-2022, à savoir : contrat rural pour le projet de lotissement

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France, à savoir :

**Prêt Relais court Terme in fine à taux fixe (en attente de subventions et FCTVA)**

- Montant du Prêt : 170.000 €
- Taux : 0,50% sur une durée de 3 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Périodicité de paiement des intérêts retenue : trimestrielle
- Tirage des fonds en une ou plusieurs fois au plus tard 3 mois après édition des contrats
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard 36 mois après le 1er déblocage
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 0,12% du montant de la convention, soit 204€
- Classification Gissler :1 A

Madame la Maire est autorisée à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

**Délibération N° 2021 – 33****Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2021**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal AUTORISE la décision modificative suivante concernant les opérations comptables du prêt relais :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		170 000,00 €		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>170 000,00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euros				170 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>170 000,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>170 000,00 €</b>		<b>170 000,00 €</b>

Arrivée de Stéphane NEGRERIE (20h40)

**Délibération N° 2021 – 34****Objet : DON VERSE A L'ASSOCIATION L'ATELIER POUR LE 4L TROPHY 2022**

Le prochain 4L Trophy (épreuve d'orientation à but humanitaire qui partira de la France, passera en Espagne pour s'achever au Maroc) aura lieu du 17 février au 27 février 2022. Chaque équipage doit rassembler et transporter des fournitures scolaires et sportives qui seront ensuite offertes aux enfants marocains par l'intermédiaire de l'Association Enfants du Désert.

Plus de 1 000 équipages y participent, parmi eux un équipage composé de Bastien et Rémi GUSTAVSON, conduira une R4F6 reconditionnée par SD Services et le Garage GAY d'Avernes. Ils sont à la recherche de dons financiers pour couvrir l'ensemble des frais de participation que chaque équipage doit prévoir, soit un budget de 7000 euros.

L'association L'ATELIER d'Avernes porte ce projet. Elle propose en retour, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, une présentation du reportage réalisé pendant le raid ainsi qu'une animation pour les enfants et adolescents d'Avernes autour du véhicule sur les thèmes de la solidarité, de la scolarisation et de la sécurité routière.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'apporter une aide financière pour la réalisation de ce projet.

**Après délibération**, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de faire un don de 800,00 euros à l'association L'ATELIER dans le cadre de sa participation au 4L Trophy 2022.

La séance est levée à 20h50.

**Le secrétaire de séance,**  
Fanny LE DUC

**Le Maire,**  
Chrystelle NOBLIA